

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

ÉDITION DU SOIR

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Ville de Lyon : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône : 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements : 12 fr. — 23 fr. — 46 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

Gérant :
C. THÉNÉSY

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉCLAMES ET FAITS DIVERS
1 fr. la ligne.

NOUVELLES DU JOUR

11 mars.

La séance de samedi a satisfait à peu près le monde, à l'exception peut-être de ceux de M. de Guiraud, qui s'est enfoncé avec une remarquable élégance dans son attaque contre le gouvernement actuel, — et aussi de ceux des partisans du mandat fictif : nous avons nommé les impérialistes de race, qui voulaient reprendre une question épuisée, nous avons tenu à constater l'heureuse pression qu'ont laissée ces débats, dont la conclusion est restée d'ailleurs dans les responsabilités de Paris et de Versailles que nous recevons ce matin.

Malheureusement, l'émotion provoquée par la démission de M. de Bismarck, et par la crainte d'une dislocation du cabinet s'est calmée, ce n'est pas d'ailleurs d'appréhensions, mais de craintes, — c'est d'ailleurs ce qu'il faut lui rendre, — par la franchise royale de l'Assemblée. C'est ainsi qu'on ne représentait pas la commission chargée de l'examen du projet Lefranc, et aujourd'hui l'Assemblée prise par la majorité, cette commission semble devoir rendre désormais inutile toute tentative de consultation.

En effet, en effet, qu'après avoir entendu l'Assemblée, la commission a décidé, par 9 voix contre 6, qu'il ne serait apporté aucun changement à la rédaction précédemment adoptée, pour l'article 1^{er}. Quant à l'article 2, elle le supprime définitivement.

La suite de ce vote, la commission aurait pu le faire, mais les membres au ministère de l'Intérieur, dit la *Liberté*, au président de la commission lui-même, assurent d'autres journaux, que le gouvernement s'attendait à ce qu'il ne soit pas voté, et qu'il se serait abstenu de le faire. C'est ce matin que doit avoir lieu la séance de dimanche, après laquelle M. Albert Brodeur déposera son rapport à la Chambre.

Il est bon qu'on en finisse au plus tôt avec la loi Lefranc. Assez de projets et de contre-projets ! Jamais on n'a tant entassé de subtilités depuis les disputes théologiques du bas-empire. On voudrait nous faire croire que l'avenir du pays est en jeu pour un point ou pour une virgule.

Il est à l'Assemblée quatre ou cinq partis qui essaient de se tromper les uns les autres et sont convaincus qu'il suffira d'un mot subrepticement introduit dans un texte de loi pour assurer leur triomphe.

Ne les a-t-on pas vus discuter gravement pour savoir si le gouvernement actuel de la France est « établi » ou si c'est « institué » ? *Institué* semble à son gré déjà bien assez et c'est même trop. Celui-ci a en idée que *établi* n'est pas suffisant et que *institué* serait bien autrement efficace. Le malheur est qu'en mettant *institué*, cela implique qu'en suite la présence réelle de la République et il est admis que la République a tout au plus droit à l'existence provisoire.

O casuistes, ô docteurs subtils ! en vérité, vous êtes bien loin de faire les affaires de la France ! Et c'est grand dommage pour les gens de sens commun que les circonstances, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ne permettent pas à ce gouvernement que vous agacez de vous montrer ce qu'il est par quelque décret de dissolution libelle en bon français.

Le gouvernement actuel est ce que la nécessité l'a fait, et il faut qu'on le respecte et qu'on le respecte comme il l'est. Si les lois existantes ne suffisent pas à sauvegarder son autorité, qu'on en fasse d'autres !

C'est un gouvernement de liquidation que nous avons en ce moment. Nous ne voulons en rien diminuer le rôle ni la gloire de M. Thiers, loin de là, mais M. Thiers n'est tout à fait ni le *dux effrancorum* que le cardinal Antonelli a essayé de faire de lui, ni le consul à temps ou à vie que d'autres voient en lui, ni le souverain gouvernant et ne régnant pas, que l'on a dit : il n'est ni plus ni moins que le syndic de la grande faillite ou l'empire, par ses fautes, à en-

ment par le prince-chancelier à la chambre des seigneurs.

Après avoir évoqué le spectre noir, — tout gouvernement fort doit avoir son spectre, — M. de Bismarck a cité ce passage du rapport de l'un des membres les plus éminents, a-t-il dit, du corps diplomatique prussien :

« La revanche désirée en France se rattache à l'évocation de dissensions religieuses en Allemagne. L'unité allemande et la force allemande doivent être paralysées par ces divisions, et le clergé tout entier, dirigé par Rome, doit servir de concert avec ces tendances, à la réalisation des espérances romaines relatives au rétablissement du pouvoir temporel. En France, une entente réciproque ou plutôt une duplicité réciproque de l'intérêt clérical et de l'intérêt national n'est possible que si le clergé insère sur son drapeau la revanche contre l'Allemagne en même temps que le rétablissement de la suprématie papale. »

Et il ajoute :

« Qu'on ne se fasse pas d'illusion ! en même temps que la revanche contre l'Allemagne on prépare un coup contre l'Italie, de telle sorte que, lorsque l'Allemagne sera paralysée ou déchirée par des querelles religieuses, l'élément clérical pourra planter son drapeau en Italie. »

On sait quelle a été l'impression produite par les discours de M. de Bismarck, et dans les dernières lignes que nous venons de citer, on ne peut voir autre chose qu'une affirmation très nette de la solidarité que la Prusse entend établir entre l'Italie et l'Allemagne.

Il est bon qu'on en finisse au plus tôt avec la loi Lefranc. Assez de projets et de contre-projets ! Jamais on n'a tant entassé de subtilités depuis les disputes théologiques du bas-empire. On voudrait nous faire croire que l'avenir du pays est en jeu pour un point ou pour une virgule.

Il est à l'Assemblée quatre ou cinq partis qui essaient de se tromper les uns les autres et sont convaincus qu'il suffira d'un mot subrepticement introduit dans un texte de loi pour assurer leur triomphe.

Ne les a-t-on pas vus discuter gravement pour savoir si le gouvernement actuel de la France est « établi » ou si c'est « institué » ? *Institué* semble à son gré déjà bien assez et c'est même trop. Celui-ci a en idée que *établi* n'est pas suffisant et que *institué* serait bien autrement efficace. Le malheur est qu'en mettant *institué*, cela implique qu'en suite la présence réelle de la République et il est admis que la République a tout au plus droit à l'existence provisoire.

O casuistes, ô docteurs subtils ! en vérité, vous êtes bien loin de faire les affaires de la France ! Et c'est grand dommage pour les gens de sens commun que les circonstances, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, ne permettent pas à ce gouvernement que vous agacez de vous montrer ce qu'il est par quelque décret de dissolution libelle en bon français.

Le gouvernement actuel est ce que la nécessité l'a fait, et il faut qu'on le respecte et qu'on le respecte comme il l'est. Si les lois existantes ne suffisent pas à sauvegarder son autorité, qu'on en fasse d'autres !

C'est un gouvernement de liquidation que nous avons en ce moment. Nous ne voulons en rien diminuer le rôle ni la gloire de M. Thiers, loin de là, mais M. Thiers n'est tout à fait ni le *dux effrancorum* que le cardinal Antonelli a essayé de faire de lui, ni le consul à temps ou à vie que d'autres voient en lui, ni le souverain gouvernant et ne régnant pas, que l'on a dit : il n'est ni plus ni moins que le syndic de la grande faillite ou l'empire, par ses fautes, à en-

trainé la France. Les ministres sont ses co-syndics. L'Assemblée n'est elle-même qu'une assemblée de liquidation. Elle est là pour aider le syndicat dans les difficultés de sa tâche, et non pas pour nous engager dans de nouvelles aventures. La liquidation faite, on verra à reconstituer la France sauvée et à lui assurer définitivement le régime qui convient le mieux à ses intérêts et à sa dignité.

La loi Lefranc doit avoir pour but purement et simplement de défendre ce gouvernement de liquidation contre les partis, quels qu'ils soient, qui menacent son existence et de lui permettre de mener à bonne fin sa tâche patriotique.

On sait que M. Pouyer-Quertier a des amis dans le parti bonapartiste et même dans le parti légitimiste. Les défenseurs de l'ex-ministre déplorent sa retraite et vont chercher jusqu'en Prusse et en Allemagne des motifs d'en être inconsolables. Ils insistent que M. de Bismarck a été littéralement séduit par le superbe tempérament de M. Pouyer-Quertier, que les négociations étaient rendues plus faciles grâce à cet accord heureux de deux caractères, et que l'on regretterait un jour d'avoir éconduit un homme aussi utile ; que, du reste, la presse d'outre-Rhin ne tarderait pas à nous faire sentir le prix que l'opinion attachait, en Allemagne, à M. Pouyer-Quertier, et à nous faire toucher du doigt notre ingratitude.

La vérité est que les Allemands ne se préoccupent absolument de la démission de M. Quertier que pour faire retomber sur la France le scandale qu'il a rendu nécessaire. Ils sont très sévères dans le jugement qu'ils portent sur l'incident de Rouen. Le petit extrait que voici d'un article de la *Gazette de Cologne* est de nature à en donner une preuve suffisante. Cet article est intitulé : *La moralité en France*, et commence ainsi :

« Au milieu de la dépravation des derniers temps de la république romaine, c'était une habitude entrée dans les mœurs que les premiers hommes de l'Etat ne fussent nullement difficiles d'approcher devant les tribunaux les témoignages les plus élogieux en faveur des accusés, même de ceux qui étaient universellement reconnus pour être des criminels et des malfaiteurs. Cela s'appelait *laudatio* des exemples frappants d'hommes haut placés qui se sont avilis de la sorte ; mais on y cherchait en vain un scandale aussi grand que celui qui vient d'être provoqué en France par le ministre des finances. »

Nous nous arrêtons ; nous n'en traduirons pas davantage. Ce sont là des choses qu'on a tout au plus le courage de lire en allemand et qu'il est intolérable de voir mises en français.

Telle est donc, puisqu'on l'a invoquée, l'opinion de l'Allemagne sur l'incartade de Rouen ; on pour dire plus vrai, telle était cette opinion avant la retraite de M. Quertier et avant le mouvement de réprobation irrésistible qui a emporté le ministre, car elle a dû changer depuis que justice a été faite. *Ablatus causa, tollitur effectus*.

En résumé, ce qu'il faut le plus regretter dans toute cette affaire, ce n'est pas que nous ayons été contraints de renoncer aux services très réels, du reste, de M. Quertier, mais que nous ayons fourni à nos ennemis une nouvelle occasion de tenir à notre égard école de morale et de nous railler une fois de plus dans les efforts que fait le pays pour s'arracher aux influences malsaines de l'empire et remonter la pente qui mène à la régénération et à la fondation durable de la République.

aucun nuage. Ils gardent l'Alsace-Lorraine, et pendant qu'ils nous travaillent à réparer nos ruines, à suer les milliards que nous coûte la guerre, ils sont là, du haut des remparts de Strasbourg et de Metz, à cheval sur le Rhin, à cheval sur la Moselle (la Moselle allemande) qui nous tendent la main, ils sont généreux, ils sont comme Auguste.

Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie.

Le poids de notre désespoir lui est quelque peu lourd à porter, et volontiers ils nous concèdent que cela les contrarie de ne plus être pour nous les bons amis d'autrefois. Ils demandent qu'on oublie et Châteaudun et Bazeilles, et pourvu que les conditions de la paix s'exécutent rigoureusement, ils consentent à passer l'éponge sur le reste.

Déjà le prince de Bismarck, au plus fort de la guerre, se préoccupait d'adoucir par quelques bonnes paroles les exigences impitoyables de sa politique de conquête, et de rendre moins dur à nos yeux le passage de ses fourches caudines. « Les Français, disait-il, exagèrent leur défaite : ils n'en restent pas moins une grande nation. » Une grande nation ! La consolation n'est pas sans ironie peut-être dans l'esprit du fauteur de notre désastre ; mais enfin il est bien vrai que, même après notre démembrement, nous constituons un ensemble compact de 38 millions d'âmes, et que, partant de là pour un nouvel avenir, nous avons encore quelque droit — Dieu merci ! — à être fiers de notre patrie et à nourrir des espérances.

Plus récemment un professeur de droit des gens, M. Bluntschli, Suisse d'origine et naturalisé Badois, est venu avouer d'assez bonne grâce que la guerre telle qu'on nous l'a faite n'a pas toujours été conduite selon les règles en usage entre nations civilisées, et que la politique militaire de la Prusse a infligé plus d'une entorse aux principes professés à ce sujet par lui-même et enseignés dans les universités allemandes. Il n'a rien dit de nos compatriotes qui se sont spontanément armés pour empêcher l'étranger d'envahir leurs foyers ou du moins pour ne pas se soumettre sans résistance, constitue une violation du droit et que la prétention de traiter ces braves gens comme étant hors la loi, comme des criminels passibles d'une justice sommaire, est tout à fait injustifiable. La concession de M. Bluntschli est bien un peu tardive : par une raillerie du sort, elle n'a de valeur pratique que dans l'éventualité d'une guerre ultérieure et elle a presque l'air ainsi de n'être faite que pour se retourner contre nous le cas échéant, et non point pour rendre à la vérité un hommage désintéressé ; mais enfin c'est une concession, c'est un aveu.

En même temps, divers savants d'outre-Rhin ont fait quelques efforts afin de reprendre leurs relations interrompues avec les représentants de la science française, et naturellement aussi, le commerce allemand est animé du vif désir de voir se calmer chez nous le ressentiment que la paix de Francfort nous a mis au cœur à tous et de voir les choses, comme on dit, rentrer dans l'ordre.

Parmi les avocats qui ont entrepris de plaider ainsi les circonstances atténuantes afin de provoquer sinon une réconciliation, du moins une détente entre les deux pays, un des derniers venus est M. de Sybel, l'auteur bien connu d'une *Histoire de la Révolution fran-*

çaise, pleine de jugements sévères, peu équitables sur le génie de la France moderne. M. de Sybel lui-même, après avoir beaucoup contribué à entretenir dans son pays de tout autres sentiments à notre égard, prêche maintenant la concorde. Dans une conférence qu'il a faite le 19 février à Bonn, et dont nous avons sous les yeux un compte rendu publié par la *Gazette de Bonn*, il prend à tâche de calmer l'effervescence de chauvinisme et de gallophobie provoquée outre-Rhin par les événements de l'an dernier. Il met son auditoire en garde contre les suggestions présomptueuses de l'orgueil de race, contre le sentiment exagéré des triomphes remportés. Le sujet qu'il traite se résume ainsi : Il reste aux Allemands beaucoup à apprendre de la France. C'est d'ailleurs sous ce titre même que sa conférence a été annoncée.

N'est-il pas curieux de voir ainsi un Prussien envoyer sans plus de façon ses compatriotes vainqueurs à l'école des vaincus ? Et à quel mobile M. de Sybel obéit-il en tenant un tel langage ? Assurément ce n'est point la générosité pure qui le lui inspire. La Prusse a tout intérêt à calmer chez nous les passions allumées par une guerre désastreuse ; son intérêt était, autrefois, d'attiser le feu et maintenant de l'éteindre. Mais, après tout, il serait puéril de ne voir là qu'un calcul. M. de Sybel est un esprit sérieux et c'est sincèrement qu'il compare l'Allemagne et la France, qu'il montre en quoi les deux nations diffèrent et comment il se fait que les Allemands, aujourd'hui au sommet de la fortune, ont à nous envier plus d'une qualité naturelle, plus d'une ressource active.

Cette étude comparée des deux pays, M. de Sybel l'a faite avec beaucoup d'impartialité. Hélas ! depuis nos revers, l'impartialité à notre égard ne lui est devenue que trop facile. Il traite de notre situation économique, compare les aptitudes des deux peuples et leurs progrès dans le domaine industriel, et il conclut que nous sommes dans une situation intérieure, sur la lutte intestine des partis. Ses conclusions ne sont pas toujours les nôtres, mais ses vues sont toujours intéressantes, et, venant d'un ennemi, particulièrement instructives et parfois même consolantes. Peut-être aurons-nous l'occasion de revenir par le menu sur cette conférence de Bonn et sur ces avances que M. de Sybel nous y a faites. Pour aujourd'hui nous nous contentons de la signaler comme un symptôme de plus de ce besoin qu'on éprouve en Allemagne de renouer avec nous des relations, si bien cordiales, du moins franchement pacifiques.

C'est, en résumé, une campagne nouvelle que l'on entreprend ainsi contre nous, toute de séductions, de complaisances, presque de caresses. La bouche en cœur, on nous dit que nous sommes en cœur avec la guerre des canons. On dirait un mot d'ordre. Et les mêmes mains qui nous ont fait de si accablantes blessures, essaient de se glisser de nouveau dans les nôtres. La paix jusqu'à présent n'est que sur le papier lettre morte : on voudrait en faire entre les deux nations une réalité vivante. On demande, non point à notre cœur, sans doute, mais à notre raison, qu'elle ratifie à son tour le traité que notre gouvernement a dû signer. On voudrait nous amener à cela. Renssion ? Cela est-il possible ?

Non, mille fois non. Voilà bien, n'est-

ce pas ? le cri du patriotisme en réponse à une telle question.

Mais qu'on nous entende bien : Il ne s'agit point ici de rompre à tout jamais tout commerce avec l'Allemagne, de prétendre que nous ne voulons plus rien avoir de commun avec elle. Cela serait puéril et insensé. Nous ne pouvons point nous isoler ainsi d'une partie de l'Europe et élever sur nos frontières du nord-est une muraille de Chine. Ni notre dignité, ni notre intérêt ne l'exigent et tout au contraire, notre dignité et notre intérêt nous le défendent.

Où, l'intérêt et la dignité permettent à une nation vaincue de faire trêve à ses rancunes les plus légitimes et il y a mieux, ils exigent d'elle ce sacrifice. On est plus près de vaincre un ennemi puissant quand on a fait sur soi-même l'effort d'apprendre à le connaître, à l'estimer à sa valeur, que lorsqu'on ne sait que le haïr. Ce n'est pas en boudant à l'Allemagne que nous avancerons le temps de notre revanche, ce n'est pas en nous renfermant en nous-mêmes et en nous abandonnant au sentiment de notre défaite et de notre faiblesse d'hier, que nous redeviendrons forts, c'est bien au contraire en regardant les hommes et les choses de la Prusse en face. La haine est aveugle, elle a sur les yeux le plus épais bandeau ; elle est une cause et une marque de faiblesse et non point une garantie de force, elle inspire de grandes phrases et ne prépare pas aux grands actes ; elle est une passion qui empêche d'agir et non point une vertu mâle qui donne du cœur. Prenons-y garde : il ne faut pas que notre patriotisme dégénère en exclusivisme ! L'exclusivisme est le signe des nations irrémédiablement vouées à la décadence.

Du reste, il n'est point question ici d'oublier nos griefs, de chasser de notre mémoire comme une pensée importune le souvenir de l'Alsace et de la Lorraine.

Le compte à régler reste ouvert, n'attend que son heure. Ce n'est pas à nous, Français, d'attendre que sera la dernière. Il y a déjà en des chances diverses et d'autres occasions naîtront. La conquête de l'Alsace a été pendant près de deux siècles le rêve non dissimulé des patriotes allemands ; nous n'avons pas plus qu'eux à dissimuler l'espérance de reprendre notre bien en des temps propices. L'essentiel est que tous nos efforts tendent à rapprocher de nous ce temps de la revanche et pour cela il n'est point inutile que nous prenions en face des Prussiens l'attitude résolue d'hommes maîtres d'eux-mêmes et non point l'air ébaubi d'enfants qui boudent.

LETON DU JOURNAL DE LYON

Du 12 Mars 1872. 12

UN BLESSÉ

(1870-1871)

Par HECTOR MALOT

C'étaient là les réponses sérieuses qu'avaient faites à miss Clifton, mais elle en avait reçu d'autres d'un genre tout différent, sans compter les sourires muets qui n'étaient que trop faciles à comprendre.

Une femme jeune, belle, seule à la suite des armées, quelle excentricité !

Mais peut-être l'excentricité était-elle ce qu'il fallait à cet amour.

Elle ne s'était point fâchée, parce que se fâcher n'est pas pratique ; — mais elle n'avait pas plus renoncé à son idée, car lorsqu'une idée s'est fixée dans sa cervelle saxonne, elle avait coutume d'en poursuivre l'exécution à tout prix.

Messieurs, avait-elle dit aux personnes officielles auprès desquels on l'avait adressée, je souhaite que vous soyez aussi bien organisés pour guérir que vous paraissez l'être pour guerir ; mais comme je me souviens de la Crimée, je suivrai votre armée quand même ; si vous ne m'y aidez pas, ce que je vous demandais seulement, dans une bien fai-

ble mesure, j'espère que vous ne ferez rien pour m'en empêcher.

Alors elle ne s'était plus occupée que de faire aménager une solide petite voiture qui devait réunir dans ses coffres une pharmacie, un magasin de comestibles et une cave de liquides fortifiants.

Pour conduire cette voiture, elle faisait venir d'Angleterre un homme de confiance qui lui amenait deux chevaux irlandais, de ces excellents chevaux résistants qui passent partout et n'exigent pas trop de soins. C'était sur l'un de ces chevaux qu'elle comptait faire la campagne ; le second était pour son domestique qui devait marcher dans son ombre ; paysan du Caernarvonshire, ce superbe colosse n'était pas seulement décoratif, il avait encore le mérite, utile pour une femme qui se lance dans une pareille entreprise, de pouvoir assommer un bœuf d'un coup de poing.

En écoutant cette jeune fille au regard fier, mais à la parole simple, je ne pus m'empêcher de la comparer à Suzanne qui, enthousiaste de la guerre, restait à Tarbes, érant héroïque ment : « Aux armes ! » et « Partons ! » Mais comme nous retournerons souvent miss Clifton, je n'insiste pas sur notre première rencontre ; j'aurai plus d'une occasion de la faire connaître en la montrant telle que je l'ai vue sur les champs de bataille, et pendant la campagne d'hiver à l'armée de la Loire d'abord, puis tard à l'armée de l'Est.

A moins d'avoir passé quelques jours à Metz à cette époque, on ne peut se figurer le spectacle que présentait alors cette ville ordinairement si paisible : les hôtels, les cafés, les places publiques, les rues, notamment la rue des Clercs, regorgeaient d'officiers de tous grades ; en une heure, au café de la Comédie, au café du Heaume, au café Français, on voyait défiler tous les uniformes, et celui qui eût voulu noter les conversations qui s'échangeaient là devant une absinthe savamment frappée, eût fait une curieuse enquête

sur l'esprit et les dispositions de l'armée, au moins dans ses chefs.

Comme je ne suis point observateur de mon métier, et d'un autre côté, comme je n'ai pas le goût d'écouter aux portes, je ne saurais rapporter ces conversations d'une façon précise, c'est-à-dire honnêtement ; mais je retrouverai la plupart des officiers que j'avais connus dans le monde parisien, et leur rencontre, à la veille des événements qui se préparaient, alors que j'étais comme tout le monde curieux et inquiet des choses militaires, produisit en moi une impression d'étonnement qui me troubla profondément.

Je ne savais rien de la guerre, mais d'instinct je m'en faisais une grande, une très-grande, idée ; il me semblait que celui qui était chargé de l'honneur de son pays, tenait dans sa main deux ou trois cent mille soldats qu'il faisait manœuvrer à de longues distances, pour réunir leur masse sur un point donné et à une heure dite, avant tout prévu, tout calculé d'avance, ses propres facilités aussi bien que les embarras de son adversaire, la solidité de cette route comme l'étroitesse de ce pont, la rapidité de ce commandant de corps ou la prudence de cet autre, — il semblait que cet homme devait être aussi puissant par le savoir que par la volonté, aussi fort dans la conception que dans l'exécution. En même temps il me semblait aussi que l'officier placé sous ses ordres devait participer à quelques-unes de ces qualités.

Quand je racontai à mes amis l'histoire du lieutenant d'état-major qui ne savait pas où était Metz, je fus bien surpris de les voir me rire au nez.

— Et après ! croyez-vous que ce lieutenant soit pour cela un mauvais officier ; croyez-vous qu'il ne saura pas marcher de l'avant ; à travers champ on finit toujours par rencontrer le Prussien ; s'il vous attend vous le saurez ; s'il se sauve vous le suivez, c'est lui qui vous montre le chemin.

Je me promis de garder désormais mes observations pour moi, mais combien de fois, pendant ces trois jours, je me dis tout bas : — He quoi ! c'est ainsi que l'on s'en va en guerre, sans plus de soucis, sans plus d'études ! — En avant ! tout est là.

Et cependant, malgré tout, je n'eus pas un moment la pensée que nous pouvions n'être pas vainqueurs.

Si je restais abasourdi en voyant des stratèges faire des plans de campagne dans lesquels les montagnes, les rivières, les forêts, les routes, les chemins de fer n'entraient absolument pour rien ; — si j'étais stupéfait en entendant les officiers de l'intendance se plaindre que tout manquait, provisions et munitions ; — si j'avais honte de voir des officiers ne pas quitter le café de la journée et s'y faire apporter par les fourriers les livres d'ordres des compagnies ; — si je ne pouvais comprendre qu'à la veille d'une lutte qui s'annonçait terrible, on passât son temps dans d'interminables conversations sur l'Annuaire, sur le dernier dessin du *Charivari*, sur les toilettes de M^{lle} celle-ci, ou de M^{lle} celle-là, sur la dix-huitième en pique du capitaine, je me disais que décidément la guerre n'était pas ce que je m'étais figuré, et qu'il devait en être chez les Prussiens comme il en était chez nous.

Quand je vis l'empereur arriver un soir à Metz, non à cheval, mais dans une calèche où il était assoupi, ressemblant plus à un vieillard épuisé qu'à un homme de guerre, je me dis encore qu'à la rigueur il pouvait en être ainsi, puisqu'à Fontenoy le maréchal de Saxe était mourant ce qui ne l'avait pas empêché de gagner la bataille.

Bourgeois du fond de son cabinet Napoléon III ne dirigerait-il pas son armée ? S'il s'en était réservé le commandement, c'est que sans doute et contre les apparences il était capable de l'exercer.

Le roi de Prusse ne commandait-il pas en chef les armées de l'Allemagne.

Et pour me rassurer tout à fait, je me répétai une anecdote que j'avais entendue conter à Bade par un Russe célèbre dans la diplomatie.

Le roi Guillaume, alors en villégiature à Bade, avait invité ce diplomate à dîner dans la maison plus que modeste qu'il habitait près de la Conversation. Il y avait quelques autres convives, et en entrant on avait déposé les chapeaux sur le billard.

Après dîner, le diplomate russe, causant sérieusement avec M. de Bismarck, vint sortir pour être plus libre ; il passa par la salle de billard, et apercevant un chapeau dont l'intérieur ressemblait au sien, sans plus regarder, il s'en coiffa ; mais le chapeau, moitié trop petit pour sa tête intelligente et solide, resta sur le haut du crâne, sans pouvoir s'enfoncer.

— A qui donc ce chapeau d'oison ? dit-il. — Il ne peut être qu'au roi, répond en riant le premier ministre.

Je tâchais de me persuader que Napoléon valait Guillaume ou que Guillaume ne valait pas mieux que Napoléon, lorsque je fis une rencontre qui m'inquiéta plus que ce que j'avais vu ou entendu depuis plusieurs jours.

Tous ceux qui ont vécu dans le monde parisien, il y a quelques années, ont connu l'Américain Lushington : c'était une sorte d'inspiré, de spirite, de médium, de salimbando, je ne saurais plus préciser, dont la réputation avait, pendant quelque temps, balancé celle de Homère, de Virgile, de Dante, de Shakespeare ; il avait fait des prédictions qu'on disait merveilleuses, et des cures miraculeuses ; rien qu'un coup d'éclair de son baguette magique, il vous enlevait la migraine, et s'il vous aimait, il pouvait vous montrer l'ombre de votre père ou vous faire faire fortune, selon que vous aviez des goûts mystiques ou pratiques ; rien n'était impossible à sa puissance. Je l'avais beaucoup vu, et je ne sais pourquoi, car j'étais vraiment indigne de son attention, il m'avait toujours

témoigné un intérêt très-ostensible. Un soir, en sortant de mon hôtel, je me trouvais nez à nez avec lui.

— He quoi ! vous à Metz ! Voulez-vous vous engager dans l'armée française ?

— Je puis lui rendre un plus grand service que cela, et au lieu de ma chétive personne qui, le fusil à la main, ne vaut qu'un, lui apporter un secours qui vaut deux cent mille hommes avec un général de la taille de Napoléon I^{er}.

— Vous avez inventé mieux que la mitrailleuse ou le chapeau ?

— Oui, j'ai beaucoup mieux ; mais ce que j'ai, je ne l'ai point inventé : c'est mon pouvoir qui me l'a donné, ou tout au moins qui me l'a indiqué ; car, si je l'avais en ma possession, je l'aurais déjà offert à votre pays ; j'aime les Français, la France est le soldat de Dieu.

— Il paraît que maintenant il y a rivalité ; le roi Guillaume dit que c'est la Prusse qui est notre remplaçant.

— Le puis changer cela.

— Vraiment ?

Il secoua la tête d'un air important ; puis après quelques instants, comme je ne l'interrogeais pas, il se pencha à mon oreille.

— L'empereur est à Metz, me dit-il.

— Je l'ai vu.

— Je vais à la préfecture ; j'ai une proposition à lui faire qui peut sauver la France, car la France est menacée.

— Sérieusement ?

— Très-sérieusement. Vous savez comment Napoléon I^{er} a été battu dans la campagne de Russie ?

— Oui.

Il neigeait. On était vaincu par sa conquête.

(Temps) (A suivre.)

port que vous avez dû recevoir relativement à cette affaire ?
Veuillez agréer, etc.
Edouard MILLARD,
député du Rhône.
Versailles, 6 mars 1872.

Une session extraordinaire s'ouvrira le 18 mars prochain, à 7 heures du matin, pour l'examen des candidats au baccalauréat ès-lettres.

Seront admis à s'inscrire :
1° Les candidats à l'Ecole militaire de Saint-Cyr ;

2° Les aspirants à l'Ecole de santé, déjà bacheliers ès-sciences ;

3° Les candidats ayant atteint l'âge de vingt ans avant le 1^{er} janvier 1872 ;

4° Les candidats établissant par certificats des doyens des Facultés qu'ils ont déjà subi deux examens ;

5° Par exception, les candidats qui justifieront s'être déjà présentés du 1^{er} août 1870 au 31 décembre 1871.

Une session extraordinaire s'ouvrira le 29 avril prochain, à 7 heures du matin, pour l'examen des candidats au baccalauréat ès-sciences.

Seront admis à s'inscrire :
1° Les candidats à l'Ecole militaire de Saint-Cyr ;

2° Les aspirants à l'Ecole militaire de santé, déjà bacheliers ès-lettres ;

3° Les étudiants en droit régulièrement inscrits à une Faculté ;

4° Les officiers de santé et les étudiants en médecine régulièrement inscrits à une Faculté ou à une Ecole préparatoire ;

5° Les pharmaciens de deuxième classe et les étudiants en pharmacie régulièrement inscrits à une Ecole supérieure ou à une Ecole préparatoire.

Le registre d'inscription des candidats sera clos irrévocablement le 16 mars pour le baccalauréat ès-lettres et le 27 avril pour le baccalauréat ès-sciences.

Les candidats seront tenus de faire parvenir leurs pièces franc de port et d'indiquer exactement leur adresse.

La somme à consigner doit être versée au secrétaire des Facultés, palais Saint-Pierre, à M. de Baruel, avant la clôture du registre, terme de rigueur.

Il résulte d'une lettre du général de Cissey adressée au procureur de la République de Saint-Quentin, que les jeunes soldats de la classe de 1871 ayant été appelés sous les drapeaux par un décret de la députation de Bordeaux, en date du 5 janvier 1871, sont soumis à la loi militaire bien que cet appel n'ait pas été suivi de leur mise en route et ne peuvent, de même que tout homme appartenant à l'armée, se marier sans la permission de l'autorité militaire.

Quant à ceux qui appartiennent à des départements ou, par suite de l'invasion, les opérations de la classe de 1871 n'ont pu avoir lieu, ils sont évidemment libres de leur personne et n'ont besoin, pour se marier, d'aucune autorisation.

Mais on ne saurait leur laisser ignorer qu'il ne pourrait se prévaloir ultérieurement de leur position d'hommes mariés pour être dégagés des obligations militaires qui leur seront imposées.

M. Majorel, directeur (2^e classe) de l'Ecole normale primaire de Villefranche (Rhône), est nommé directeur (même classe) de l'Ecole normale primaire d'Aix, en remplacement de M. Martini, maintenu, sur sa demande, dans les fonctions d'inspecteur primaire à Aix.

M. Vilot, directeur d'Ecole normale primaire (2^e classe), en congé d'invalidité, est nommé directeur (même classe) de l'Ecole normale primaire de Villefranche, en remplacement de M. Majorel.

M. l'abbé André Verdellot vient d'être nommé par Mgr l'archevêque de Lyon, premier aumônier de l'Antiquaille.

L'état-major de la place nous communique la note suivante :

Les bâtiments de l'Etat ; l'Entrepreneur et la Seine parviennent de Lyon le 1^{er} avril prochain pour les Antilles et la Réunion.

Les militaires libérés et les engagés volontaires des divers corps qui ont demandé à se retirer dans ces colonies devront s'adresser en temps opportun à l'état-major de la place.

On a beaucoup parlé de la mise en vente de cigaretes d'un nouveau modèle recouvertes avec une feuille de tabac au lieu de papier. Quelques journaux sont même allés jusqu'à annoncer que l'on pouvait déjà s'en procurer à la manufacture du Gros-Cailhou en boîtes de cent.

De tout cela, il n'y a d'exact, paraît-il, que le projet de fabrication de ces cigaretes. Les états du relevé de la fabrication dans les manufactures, pendant le mois de février, n'en font aucune mention.

Ce n'est donc qu'un plus tôt dans trois ou quatre semaines qu'il sera peut-être possible à la région d'en livrer aux débiteurs, qui seront chargés de la vente quoique l'on ait dit le contraire. Les modèles des vignettes destinées à distinguer les bandes forment les paquets de vingt cigarettes qui seront mis en vente, ne sont pas même encore, assure un de nos confrères, adoptés par l'administration des contributions indirectes, chargée de ce soin.

Le conseil général de l'Ain et un certain nombre de communes du département de la Haute-Savoie, ont dit le Mont-Blanc, demandent que la gare de Collonges, sur le chemin de fer de Lyon à Genève, soit déplacée et reportée aux abords du pont récemment construit sur le Rhône pour le passage de la route nationale n° 206, de Thonon à Collonges.

Par décision du 25 février, M. le ministre des Travaux publics a accueilli favorablement cette demande, et la compagnie concessionnaire a été invitée à prendre les dispositions nécessaires pour la translation de la station de Collonges au point sus-indiqué.

Cette mesure aura pour effet d'affranchir du passage à Genève des voyageurs et marchands à destination de Saint-Julien, de la vallée de l'Arve et des rives françaises du Léman.

La grève des apprentis tullistes est terminée. Le travail a repris. La journée a été portée de quatre francs à quatre francs cinquante. Les heures supplémentaires seront payées 60 centimes, au lieu de 40, comme par le passé.

Les grévistes s'étaient demandé que la journée fut payée 5 francs.

On a arrêté le nommé Ch... Arsène.

Cet individu était détenteur d'armes de guerre. Il avait, en outre, menacé de tuer sa femme, son enfant et sa belle-mère.

Hier, un individu a été trouvé mort sur le chemin de l'aise, près de l'abattoir de Saint-Just.

Un inspecteur de la sûreté, qui avait été prévenu de ce fait, s'est rendu sur les lieux

avec M. le docteur Crolas pour faire les constatations nécessaires.

Des employés de l'octroi ont raconté qu'une demi-heure avant, le sieur Dupont (Pierre), domestique chez M. Bourron, toucheur de bestiaux, était passé sur sa voiture et que le cheval s'était emporté et avait disparu au galop.

Un autre témoin affirme qu'il avait vu le cheval trébucher, la voiture bousculée et le conducteur tomber à terre.

Ce malheureux avait reçu deux blessures horribles à la tête. La mort a été instantanée.

A la suite d'un faux pas, M. François D... était tombé dans la Saône, qui est fort grosse et dont le courant l'entraînait avec une grande rapidité. M. Louis Besson s'est courageusement jeté à la rivière, tout habillé et a ramené sur le rivage la victime qui, sans lui, se noyait infailliblement.

Victor L..., âgé de 19 ans, passementier chez son père, à Lyon, se trouvait hier dimanche dans la rue Neyret, lorsqu'il fut renversé par une voiture, dont la roue lui passa sur le corps et lui fit plusieurs contusions, d'une telle gravité qu'il a dû être transporté à l'hôpital.

Deux individus, le nommé R... (Jean-François), âgé de trente-cinq ans, ouvrier menuisier, et le nommé G... (Jean-Marie), âgé de trente-quatre ans, ouvrier menuisier, ont été arrêtés pour avoir insulté et menacé un lieutenant du 5^e chasseurs à cheval. Cet officier a été obligé de déguerpir pour les tenir à distance.

Il avait été menacé par l'un de ces deux individus qui tenait un compas,

Avant-hier, un vol avec effraction a été accompli dans la maison du café-restaurant Casati, au préjudice d'un des employés de cet établissement qui habite dans une chambre située au cinquième étage.

Cours d'économie politique. — M. Nogues commença le mercredi 13 mars, au Palais-des-Arts, salle de l'ancienne Bourse, à 7 heures 1/2 du soir, un cours public et gratuit d'économie politique générale, qui sera continué tous les mercredis.

Cours de géologie appliquée. — A partir de lundi 18 mars, M. Nogues fera tous les lundis, à 7 heures 1/2 du soir, dans la salle de l'ancienne Bourse, un cours public et gratuit de géologie appliquée à la géographie physique et aux arts.

Pendant ce semestre, le professeur traitera de la terre, de son origine, des accidents et du relief du sol, des roches et des terrains qui composent l'écorce de notre globe.

Madame Ernst, lectrice à la Sorbonne, et si avantageusement connue dans toute la France et particulièrement à Lyon, doit donner prochainement une séance de lecture et de déclaration. Madame Ernst interprétera, avec le charme que l'on sait, plusieurs poètes lyonnais. Nous annoncerons plus tard le jour qu'elle aura choisi, mais nous pouvons assurer d'avance que le succès n'est pas douteux.

La dernière lutte de l'Eldorado a été fort remarquable. M. Marseille jeune, qui lut contre Ambroise, l'a terrassé en quelques minutes, après lui avoir porté quelques coups terribles qui ont déconcentré celui que Rossignol-Rollin appelle l'Intéprete Savoyard.

Faouet n'a pas été longtemps à avoir raison de Faure, un lutteur nouveau qui n'a pas encore l'habitude du tapis.

Mais la lutte la plus curieuse a été, sans contredit, celle de Mordon et de Christol. Le vainqueur devait recevoir une magnifique ceinture dorée et, par-dessus le marché, l'accolade de l'éloquent directeur des arènes. Après mille péripéties et mille prodiges, Mordon l'a emporté.

Rossignol-Rollin a été très-inspiré. Jamais il n'avait fait plus de discours bien sentis dans une seule séance. Voici la péroraison du dernier speech, péroraison fort applaudie du reste.

Messieurs, en venant ici contempler des hommes grands comme le monde, vous montrez que vous croyez encore à un avenir glorieux pour notre belle pays.

« Vous savez que le muscle seul peut triompher de l'Allemagne. C'est bien. Continuez à vous intéresser à l'idée à laquelle j'ai sacrifié ma vie, et au lieu de subir des lois injustes, nous en dicterons de généreuses. »

Avis

Monsieur RAUX, ancien tailleur de la clientèle d'élite, nous prie d'annoncer qu'il reprend ses travaux, interrompus forcément ; ses nouveaux salons sont situés rue de Lyon, n° 30.

Société régionale de viticulture de Lyon

Séance du 17 février 1872

Présidence de M. le vicomte de La Loryère, vice-président de la Société des agriculteurs de France.

A midi, la séance est ouverte par M. Desvignes, vice-président de la Société.

Plusieurs membres et délégués de sociétés agricoles, invités à la réunion, sont présents en grand nombre.

M. le vicomte de La Loryère, vice-président de la Société des agriculteurs de France, M. Pelorce, président de l'Académie de Médecine ; M. Demole, de la Haute-Savoie ; MM. Perant et Canoz, du Jura ; M. Gaillet, de la Côte-d'Or ; M. Jannet, délégué de Vaucluse ; M. Favre, commissaire organisateur du groupe agricole à l'Exposition universelle de Lyon ; M. le vice-président Desvignes, se faisant l'interprète de l'Assemblée, dit qu'elle est heureuse de compter dans son sein un des délégués de la Société des agriculteurs de France, M. le vicomte de La Loryère, et propose de lui décerner la présidence de la séance.

Cette proposition est accueillie par acclamation et à l'unanimité.

M. le vicomte de La Loryère prend place au fauteuil, et remercie l'Assemblée de l'honneur qu'elle lui fait, en l'appelant à diriger sa délibération. Cet honneur, dit-il, s'adresse moins à moi-même, qu'à la Société des agriculteurs de France, dont je suis ici le représentant, et c'est à ce titre que j'accepte.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet d'une exposition de vins, raisins et cépages à faire à l'Exposition universelle qui doit s'ouvrir prochainement à Lyon.

M. Tesson, au nom de la commission désignée pour la rédaction du projet, dit qu'il a l'honneur de vous présenter, au nom de la commission, le travail préparatoire auquel cette commission s'est livrée en vue de l'exposition projetée. Après s'être mise en rapport avec l'administration de l'exposition, la commission avait arrêté que dans un pavillon, il serait faite une exposition des vins de la région, en les divisant par départements, par circumscription de communes et par commune, que, dans sa pensée, cette exposition dégagerait tout intérêt commercial, devait avoir pour objet essentiel de faire connaître le mérite des différents crus ; qu'à ce titre, elle devait consacrer les commodes de la collectivité ; et que les produits exposés, au lieu de porter le nom du producteur, ne porteraient que les noms du département, du comté ou de la commune, qu'à côté de l'exposition des vins aurait lieu, à l'époque de

la maturité, une exposition des raisins qui les produisent, et de spécimens de cépages, avec les différents modes de taille et de culture ; que l'ensemble de cette exposition comprendrait tous les produits de la région de la société, et, en outre, un grand nombre d'articles, aux sociétés et comités agricoles de cette région.

M. le vicomte de La Loryère dit qu'avant de passer à la discussion, il est bon que l'Assemblée prenne connaissance des résolutions adoptées, à l'égard de la future exposition viticole, par le conseil de la Société des agriculteurs de France, et dont sont connues sans un rapport adressé par M. Drouyn de Lhuys, son président, à M. Terrel des Chênes. Ce dernier donne lecture de cette lettre, de laquelle il résulte :

« Que la Société des agriculteurs de France, par les soins de ses délégués, et de concert avec les viticulteurs et séruculteurs des régions viticoles, organisera l'exposition viticole et cépages, et participera aux frais de cette entreprise, dans une mesure à déterminer par la commission des finances de la société.

« Qu'à la même époque, un congrès viticole et cépages se tiendra à Lyon, sous les auspices de la Société des agriculteurs de France.

Après cette lecture, M. de La Loryère ajoute que la Société des agriculteurs de France, en prenant ces résolutions, a compté, d'une manière toute spéciale, sur la coopération active de la Société régionale de viticulture de Lyon, pour tout ce qui se rattache à la partie viticole de l'exposition et du congrès projetés ; que tout en prenant ces mesures sous son patronage, et en assumant les dépenses de l'exposition viticole, et en assumant la Société régionale de viticulture de Lyon, que sa situation et ses travaux désignent tout naturellement à ces fins, pour les mesures à prendre, les concours à provoquer de la part de tous les viticulteurs, les propositions à faire, à recevoir, et à coordonner.

Ensuite, de cette communication qui agrandit singulièrement ses projets et, après quelques observations échangées entre M. de La Loryère et MM. Abel Sauzey, Terrel des Chênes, Tesson et Pulliat, ayant pour but de préciser le rôle qui lui sera attribué, la Société régionale de viticulture vote des remerciements à la Société des agriculteurs de France, et décide qu'elle accepte la mission que celle-ci lui confie, et qu'elle s'engage à organiser l'exposition et le congrès projetés, dans les termes indiqués par les résolutions de la Société des agriculteurs de France ; qu'elle devra faire appel aux viticulteurs de la France et de l'étranger, solliciter l'adhésion des comités et sociétés agricoles, s'entendre avec les délégués de la viticulture pour la formation d'un comité composé de séruculteurs et de viticulteurs, afin de procéder de concert pour ces deux branches de production, et répondre ainsi au vœu de la Société des agriculteurs de France.

Dans la vue de l'exposition des cépages, M. Victor Pulliat indique la méthode à suivre pour le maroquinage en pot, de façon à avoir des sujets transportables et pourvus de raisins. Cette méthode, à l'heure de ce jour, est la suivante : Cette méthode, à l'heure de ce jour, est la suivante : Cette méthode, à l'heure de ce jour, est la suivante :

Elle décide que la commission nommée dans la séance du 18 novembre dernier, pour organiser l'exposition, est maintenue avec l'adjonction de M. le vicomte de La Loryère, qui en aura la présidence ; qu'elle est autorisée à s'adjointer en outre toutes personnes dont elle jugera les concours utiles ; que, pendant la durée de l'exposition, et en attendant que les dispositions quel'organisation de l'exposition et du congrès rendront nécessaires, dans les termes indiqués par les résolutions de la Société des agriculteurs de France ; qu'elle devra faire appel aux viticulteurs de la France et de l'étranger, solliciter l'adhésion des comités et sociétés agricoles, s'entendre avec les délégués de la viticulture pour la formation d'un comité composé de séruculteurs et de viticulteurs, afin de procéder de concert pour ces deux branches de production, et répondre ainsi au vœu de la Société des agriculteurs de France.

Elle décide qu'à cette exposition de cépages, il ne sera admis aucun sujet provenant des contrées envahies par la phylloxera.

Le secrétaire de la Société, Fleury Tesson.

DÉPÊCHES DU MATIN

11 Mars. — 8 heures du matin.

Paris, 10 mars.

Aujourd'hui, sur le boulevard, la rente est à 56.60, l'emprunt à 89.25, la tendance meilleure.

Les derniers avis de Versailles font espérer un arrangement concernant le projet Lefranc.

Le prince et la princesse de Galles sont arrivés dans la matinée à l'hôtel de Bristol.

On assure qu'ils séjourneront à Paris trois ou quatre jours.

M. Auguste Luchet, rédacteur du *Siecle*, est mort hier.

La Liberté dit que Babick, membre de la Commune, est mort à Genève.

Le Français dit que l'état de M. Cochon s'est un peu amélioré.

La présence du général de Moltke à Naples est démentie.

Les avis d'Espagne constatent qu'une coalition s'est formée entre les carlistes, les républicains et les radicaux contre le gouvernement, mais qu'aucune tentative de révolte n'a eu lieu.

Paris, 11 mars.

Le prince de Galles a fait demander par l'intermédiaire de lord Lyons à être reçu par M. Thiers.

Il sera reçu aujourd'hui, et il est probable qu'il assistera ensuite à la séance de l'Assemblée.

La gauche républicaine a eu une réunion hier soir et a discuté le projet de loi relatif à l'Internationale.

Elle a repoussé le projet de la commission.

Rome, 10 mars.

Mgr Chigi retournera incessamment en France.

Son frère vient de mourir en Italie.

On dit qu'il n'y aura aucun changement dans le corps diplomatique.

On dément qu'une mission extraordinaire soit confiée à M. Minghetti, lequel, étant rapporteur de la commission financière, ne peut pas s'éloigner.

Il y a eu audience publique aujourd'hui au Vatican.

Le pape a dit : Les maux de l'Eglise datent surtout de 1818.

Ses ennemis ont commencé alors à pervertir la multitude à Rome et dans toute l'Italie.

Apparavant elle acclamait le pape.

Une députation est venue offrir la présidence du gouvernement. Je l'ai entendue, et elle a reçu ma réponse.

Je veux conserver mes droits, mais non pas les céder d'autrui.

Il termine en disant qu'il est impossible que deux pouvoirs existent ensemble à Rome, mais il espère le rétablissement de la tranquillité.

Le tridum célébré à la basilique de

Saint-Pierre, conformément à la demande du pape, attire une foule immense. Les bruits d'après lesquels des préparatifs de départ seraient faits au Vatican, où Mgr Chigi serait venu prendre des instructions pour le voyage, sont complètement faux.

DÉPÊCHES DU SOIR

11 Mars. — 3 heures du soir.

Versailles, 11 mars.

Une entrevue a eu lieu dans la matinée entre M. Thiers et les délégués de la commission du projet Lefranc.

On assure une entente est probable. L'escadre américaine, venant de Nice, est arrivée dans la matinée à Toulon pour renouveler sa provision de charbon.

Le bruit de la démission de M. d'Harcourt, ambassadeur à Rome, est démenti.

M. d'Harcourt vient en France pour prendre part à la session du conseil général, et il retournera ensuite à Rome.

BOURSE DE PARIS

DU 11 MARS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT	COURS DE CLÔTURE	HAUSSE	BAISSE
3 0/0	56 50	..	..
4 1/2 0/0	81 ..	..	..
5 0/0	89 15	..	..

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

REVUE HEBDOMADAIRE DES SOIES ET DES SOIERIES

La situation de notre marché soyeux se présente dans les mêmes termes qu'il y a huit jours ; cependant, et malgré le mouvement de baisse accusé encore par la dernière cote, on pourrait constater une amélioration qui ne s'est pas encore produite en fait, mais qui semble néanmoins se dessiner. Il s'est traité cette semaine plus d'affaires que la précédente, et la fabrique qui est, il est vrai, surchargée d'ordres, se peut approvisionner en matières.

Les sortes classiques sont toujours les plus demandées, et ce sont celles qui font la meilleure contenance.

Les correspondances de Milan apportent toujours un très-grand calme sur ce marché. La fabrique semble, dit le *Sole*, vouloir provoquer une baisse en s'abstenant et en retardant ses achats pour obtenir des prix plus avantageux. Les organes stralifiés bons courants et courants, qui deviennent sensiblement plus rares, ont été cependant assez demandés.

Le moulage a fait quelques achats de grèges qui ont donné lieu à des ventes importantes opérées à de bons prix. C'est un fait à noter que la bonne tenue des grèges, et qui indique une certaine confiance dans le maintien des cours.

A Londres, bien que les affaires n'aient pas beaucoup d'activité, les cours se maintiennent fermement. Les belles satées conservent leur prix ; les concessions sur ces articles sont très-difficiles à obtenir, car elles sont rares sur le marché. Les Canton sont négligés, les cours pratiqués pour les nouveaux arrivages n'indiquent cependant pas de faiblesse ; les détenteurs résistent, et toutes les ventes traitées ont obtenu de beaux prix. On signale quelques affaires en myshash de mérite moyen, nouvellement débarquées, vendues au prix de 24 à 24 1/2 sh. Les qualités bonne et moyenne, dont le choix diminue, sont assez recherchées, tandis que les qualités ordinaires sont laissées de côté. Il s'est produit sur les Bengale un peu plus de demandes, ce qui indique un retour du moulage à ces sortes qu'il néglige depuis longtemps.

Les importations du mois de février à Londres ont atteint 3,272 balles, et les livraisons 4,260 balles, savoir :

Importations.	Livraisons.
Chine, 1,612 balles.	2,345 balles.
Canton, 394 —	824 —
Bengale, 216 —	377 —
Japon, 1,036 —	702 —
Chine-Chine, 14 —	12 —
3,272	4,260

Les livraisons ont donc dépassé les importations de 988 balles ; le stock des soies de Chine a diminué de 733 balles, et celui des Canton de 430 balles, tandis que les existences en Japon se sont accrues de 334 balles. Elles se traduisaient au 1^{er} mars courant par les chiffres suivants :

Stock vendu.	Stock non-vendu.
Bengale, 2541 bal.	4132 bal.
Chine, 9449 —	8254 —
Canton, 4005 —	3034 —
Chine-Chine, 56 —	59 —
Japon, 5529 —	3940 —
21580 bal.	19419 bal.
1871,	17502
	18886

En ce qui est des marchés de l'extrême Orient, les dernières dépêches de l'agence Reuters apportent un marché calme. Voici les cours à Shanghai, 6 mars courant :

Taillées 3^e classiques : 585 taëls, soit 30,6 sh. à Londres et 86 fr. prix de revient à Lyon ;

Taillées 4^e : 515 taëls, soit 27 sh. à Londres et 76 fr. à Lyon.

Change, 6,0 3/4 sh.

Le règlement de la quinzaine, finissant au 6 mars, a été de 1,400 balles, le stock était à cette dernière date de 800 balles.

Le total des exportations des soies de Chine et du Japon atteignait 48,000 balles dont 20,000 pour la France.

En ce qui concerne le marché de l'étoffe, notre fabrique se plaint toujours des prix très-bas auxquels elle est obligée de souscrire pour écouler une partie du stock considérable qu'elle a en le fort d'accumuler dans ses placards.

La production de la fabrique lyonnaise a dépassé les besoins réels et il se produit aujourd'hui un engorgement de produits fabriqués qui la condamne à de grands sacrifices. On a compté sans la décroissance de la consommation intérieure résultant de l'appauvrissement général du pays, des deuils et des ruines privées que la guerre a laissés après elle.

Les lainages de Roubaix, et les étoffes bon marché ont remplacé les soies dans beaucoup de familles plus ou moins éprouvées ; les étalages des maisons de nouveautés témoignent de cette transformation qui commençait déjà à se produire par mode avant la guerre et dont les derniers événements ont fait en quelque sorte une nécessité.

Aujourd'hui notre fabrique se trouve donc forcée de modifier sa production.

En ce qui est des débouchés, l'Angleterre a participé dans une certaine mesure aux ventes des derniers jours ; mais ses achats cessent d'être sans doute beaucoup plus considérables sans la baisse qui s'est manifestée à la matière, et qui les rend d'autant plus recalcitrants sur les prix.

Nos exportations directes de soieries aux Etats-Unis ont atteint 5,340,981 fr. pendant le mois de janvier et 5,094,999, pendant le mois de février, soit un total de 11,041,980 fr. pendant les deux premiers mois de cette année, contre 8,539,649 fr. et 6,580,076 pendant les mois correspondants de 1871 et de 1870 ; j'y ai donc, comme on le voit, progression constante.

La chambre de commerce de Lyon a donné cette semaine un nouveau témoignage de son libéralisme en matière économique en votant le maintien de la loi de 1864 sur les coalitions d'ouvriers.

Beaucoup rendent aujourd'hui cette loi responsable des grèves qui dans ces dernières années ont jeté le trouble et la perturbation dans presque toutes les branches de la production industrielle en France. Il est possible que la liberté des coalitions ait contribué à en augmenter le nombre, cela est même probable : la classe ouvrière s'est empressée d'écarter la portée de cette arme nouvelle et entre ses mains inexpérimentées et complot toujours elle n'a pas su se tenir dans les limites du juste. Mais on peut le demander, les grèves étaient-elles inconnues avant 1864 ? Les articles 414, 415 et 416 du code pénal ont-ils empêché les émeutes qui ont ensanglanté deux fois notre ville en 1831 et 1834 ? La liberté des coalitions n'est qu'une conséquence naturelle et logique du principe de la propriété et du principe de la liberté du travail.

Je me préparai à les bien recevoir. Ils se montrèrent plus timides du côté de Neuilly et de Courbevoie. On dit même qu'ils se préparèrent à une attaque sérieuse. Je n'en étais pas effrayé. Je voulais leur prouver que nous avions pas peur; je voulais surtout bien engager l'armée. Les officiers placés au Mont-Valérien, et munis des instruments qui leur permettaient de bien voir les mouvements des insurgés, nous rendirent d'immenses services. Le maréchal Mac-Mahon n'était pas encore à la tête de l'armée.

D'après les observations du Mont-Valérien, le mouvement se dessinait évidemment vers le pont de Courbevoie. Je fis diriger de ce côté une grande partie de l'armée. Je dis au général Vinoy: « On nous attaque faiblement du côté de Meudon, de Châtillon, des forts du Sud; il faut être en grande force du côté de Courbevoie, où le mouvement de l'ennemi est plus prononcé. »

Les troupes vinrent, en effet, se placer sur les coteaux qui sont au pied du Mont-Valérien, et qui dominent les plaines de Saint-Germain et de Saint-Denis. On fondit sur eux à outrance, on en sabra un bon nombre. Flourens fut tué ce jour-là. Chacun avait pris confiance; il y eut un entrain extraordinaire. Nous n'avions pas mis en ligne 50,000 hommes, mais seulement 30,000; les autres étaient restés à Versailles et vers les forts du Sud.

Une tentative était possible sur le pont de Sèvres: quelques mille hommes le couvrirent, refoulèrent les insurgés qui étaient là, et les rejetèrent de l'autre côté du pont.

J'étais renseigné, je savais qu'on disait que nous ne prendrions jamais Paris; mais en même temps, on avait vu les gens que nous combâmes ne prendraient jamais Versailles; de sorte qu'il y avait deux corps ennemis en présence, qui étaient pour ainsi dire impénétrables l'un pour l'autre.

Dépendant peu à peu la situation s'améliorait visiblement. Je veillais aux vêtements, car je savais que le soldat bien vêtu se comporte mieux. Je passai mes journées dans les bivouacs, je m'occupai de tout; les soldats étaient contents. L'armée avait un aspect excellent.

Pourtant je m'abstins encore d'agir contre Paris, malgré beaucoup de plaintes qui retentissaient de toutes parts. On me disait: « Il faut en finir! » Je répondais: « Je ne ferai une tentative sur une place aussi forte que Paris que lorsque j'aurai tous les moyens nécessaires pour réussir. »

On me disait aussi, et il y avait du vrai dans cette objection: « Mais, pendant que vous organisez, les insurgés s'organisent aussi. » Je répondais: « Oui, mais ils se contentent de la population par les moyens qu'ils emploient, tandis que nous, nous préparant, nous répondons au vœu du pays, nous gagnons plus qu'ils ne gagnent; ils finissent par des actes qui soulèvent l'indignation générale. Dans tous les cas la place de Paris est tellement formidable qu'il ne serait pas raisonnable de l'attaquer avec 50,000 hommes. » — J'étais convaincu que c'était par la puissance des feux que nous triompherions, et nous étions loin alors d'avoir une artillerie suffisante.

L'Assemblée a bien voulu me laisser faire. Je dis à la commission des Quinze mes raisons d'attendre, et de temporiser jusqu'à ce que le moment fut propice, et elle finit par m'approuver. Alors, il faut le rappeler, les Prussiens étaient de très-mauvaise humeur.

Il n'est pas vrai, comme on l'a prétendu, que j'eusse beaucoup de difficultés avec le gouvernement prussien à propos de la Commune, et qu'il eût pour elle la moindre prédilection. Il y eut seulement quelques dépêches désagréables échangées à ce sujet avec M. de Bismarck.

La Commune, qui joignait à la prétention d'un patriotisme implacable celle d'être en faveur auprès de la Prusse, avait répandu le bruit de ses relations amicales avec les généraux prussiens. Des écrivains imprudents en avaient tiré des suppositions offensantes pour le cabinet de Berlin et tout à fait calomnieuses.

M. de Bismarck, avec beaucoup de raison, démentait ces bruits, se plaignait de ce qu'on nous les démentions pas nous-mêmes, en quoi il avait tort et offrit publiquement ses secours contre la Commune, secours qu'évidemment nous ne pouvions point accepter. Il nous pressait lui-même d'en finir et, à cet égard, joignait ses impatiences à celles d'un certain nombre de députés qui auraient voulu substituer leurs idées aux nôtres, sans con-

naître la situation et ses difficultés.

Cependant, malgré ces démentis, malgré le traité qui limitait à 40,000 hommes l'armée de Paris, M. de Bismarck consentit à une augmentation qui fut d'abord de 100,000 hommes, puis de 130,000.

Il nous en fournit lui-même les moyens, en nous renvoyant un nombre assez considérable de nos prisonniers, dont il avait suspendu le retour par suite des contestations survenues. Les troupes que nous avions étaient très-jeunes, elles n'avaient pas beaucoup vu le feu.

Il y avait près de la frontière beaucoup de nos soldats faits prisonniers à Metz; ceux-là avaient pu voir 47,000 hommes abattus en un seul jour à Gravelotte.

Je demandai qu'on me les rendit le plus tôt possible. M. de Bismarck y consentit. Le général Ducrot à Cherbourg, le général Clinchant à Douai, reçurent les prisonniers et s'occupèrent de les réorganiser.

Je ne saurais dire exactement le nombre des soldats qui nous furent ainsi rendus; les papiers de l'administration on de la guerre étaient les uns à Paris, les autres à Bordeaux, quelques-uns avaient été perdus.

Les prisonniers arrivèrent au nombre de cinquante à soixante mille hommes, mais la moitié était libérée; il fallait leur donner leur congé, car ils eussent été des mécontents et non des combattants dévoués comme il nous en fallait. Beaucoup étaient fatigués. Tous les soins furent donnés à leur rétablissement. Nous avons pu avoir ainsi la moitié de ces prisonniers à verser dans l'armée.

Les dépôts s'étaient aussi remplis de recrues que la loi nous autorisait à y appeler.

C'est ainsi que nous parvînmes à créer une armée de cent trente mille hommes bien organisés, et pouvant être mis en ligne. Nous avons eu jusqu'à cent soixante-dix mille combattants. Mais dans une armée, tout ce qui malmène le combat pas. Il y avait le train, les malades, les blessés. Ces derniers étaient peu nombreux.

Après la tentative manquée du côté de Courbevoie, les insurgés nous attaquèrent du côté de Châtillon. Le général de Cissey enleva cette redoute avec la plus grande vigueur.

Nous eûmes alors deux routes ouvertes: Châtillon et Courbevoie.

Je ne m'étais pas borné à compléter l'armée; j'avais appelé à sa tête les chefs les plus renommés, et notamment l'illustre maréchal de Mac-Mahon, digne et consciencieux objet du respect universel.

Sa présence avait donné à l'armée une nouvelle consistance, et une direction excellente. Tout étant prêt, le moment d'agir était venu. Mais comment attaquer Paris? On disait:

« Il faut employer les moyens réguliers, ouvrir la tranchée, cheminer, pour battre en brèche quand on sera au bord du fossé. »

Les règles de Vauban subsistent en effet tout entières, sauf très-peu de modifications. Leur application aux ouvrages immenses de Paris offrait de graves difficultés. On estimait à trente jours au moins le temps nécessaire pour être au pied des murailles et pouvoir établir des batteries de brèche.

Les impatiences, et ils étaient nombreux, disaient: « 30 jours! »

M. de Bismarck pensait que nous aurions du bonheur si nous arrivions à ce résultat en 30 jours.

Dans l'Assemblée, on disait: « Que fait-on? Pourquoi employer les moyens ordinaires, les tranchées, les chemins? Comment se condamner à 30 jours de travaux? Pourquoi pas une attaque à force ouverte? — A cela les généraux répondaient: Comment escalader de telles murailles, monter à l'assaut avec des escarpes de dix à douze mètres? »

Une idée me préoccupait depuis longtemps pour le sort des ouvrages de Paris, et m'avait fort inquiété pendant le premier siège, celle qui dirigeait les Prussiens.

Comme membre du conseil de défense, ou j'étais entré malgré moi un peu avant le 4 septembre, j'avais eu occasion, quelques jours avant Sedan, de visiter les forts qui entourent Paris, et je m'étais dit que si l'ennemi dirigeait sur un de ces forts une masse considérable de feux, l'ouvrage ainsi attaqué pourrait se trouver en grand péril.

J'étais persuadé que par la puissance des feux on pourrait amener des résultats imprévus et décisifs. Les généraux étaient à cet égard d'opinion très-différente. Quelques-uns prouvaient qu'en accumulant sur un seul point une

masse de feux considérable, on pourrait produire des effets très-promptes et très-grands. D'autres prouvaient que le plus sûr était de suivre les règles, d'ouvrir la tranchée, de cheminer jusqu'au bord du fossé, et de la battre en brèche, et de donner de suite l'assaut, promettant d'envoyer la brèche, quelle que fût l'énormité de la défense.

Après avoir écouté avec la déférence qui leur était due les hommes consommés qui m'entouraient, je pris le parti d'employer les deux moyens à la fois: d'ouvrir la tranchée en s'avancant par les procédés ordinaires jusqu'au bord du fossé, mais en même temps de réunir une masse de feux extraordinaire, convaincu que, sous la protection de ces feux, le travail des tranchées serait plus rapide, et que peut-être en rendant le rempart inhabitable pour ses défenseurs, on éviterait ceux des ouvrages. Cet avis fut unanimement adopté et suivi.

On tomba ainsi d'accord qu'on réunirait une masse d'artillerie très-grande, et qu'on s'en servirait au moins pour l'atter et rendre moins périlleux le travail des tranchées. On pensa qu'on pourrait ainsi arriver en 15 ou 20 jours à forcer les portes de Paris.

Réunir ces moyens d'action était une affaire d'administration; je m'en chargeai. Les transports commerciaux sur les chemins de fer furent suspendus, et on amena ici des masses prodigieuses de pièces de canon. L'administration des chemins de fer et la marine nous ont rendu, en cette occasion, des services signalés. Le résultat a été vraiment extraordinaire.

Dans le conseil de défense, lors du premier siège, on trouvait que 250 coups par pièce étaient un approvisionnement suffisant. 500 coups semblaient une exagération, et 750 une folie. L'en vins à réunir des approvisionnements de 1,000 coups par pièce. On disait: « Les pièces ne résisteront pas! — Nous aurons des approvisionnements de canons, » répondais-je. Bref, après des efforts prodigieux et des peines infinies, nous fûmes approvisionnés dans les proportions que je viens d'indiquer.

Nous fîmes un essai sur un point. Le fort d'Issy nous incommodait. Le général d'artillerie de Berckheim, homme du plus grand mérite, placé sous les ordres du général de Cissey, dirigea sur le fort d'Issy les feux d'une artillerie

rie considérable. Le fort fut réduit au silence, et rendu presque inhabitable pour ses défenseurs. Cependant, soutenu par le fort de Vanves et des troupes fraîches y étant entrées, il essaya de recommencer la lutte; mais il fut écrasé par notre artillerie; et un jour, à l'abri de nos feux terribles, les chemins étaient devenus plus faciles, nos travailleurs approchant de la tranchée, s'aperçurent que le fort était évacué. Le fort de Vanves fut conquis de même.

La fin à demain.

THEATRES

Spectacles du 11 Mars 1872.
Grand-Théâtre. — Le Songe d'une Nuit d'été, opéra-comique. — Les Désespérés, opéra. — On commencera à 7 heures.
Théâtre des Variétés. — Adrienne Lecouvreur, comédie. — Les Couillues de la Vie, vaudeville.
On commencera à 7 heures.

Bulletin météorologique du 11 Mars
PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

THERMOMÈTRE	PRESSION	ÉTAT	VENT
minima	maxima	du ciel	à 7 h. du m.
A MIDI	A MIDI		
+ 8°	+ 9°	0,745	couvert
Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage. 0.20			
Sa température. + 9°			
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage. + 0.05			
Sa température. + 9°			
Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 29. + 0.05			
Février. 0.065			

NOUVELLE MÉTHODE
pour apprendre la langue allemande en quelques leçons. — Succès garantis. — Leçons à domicile. — S'adresser rue du Commerce, n° 30, au premier.

Annonces légales, judiciaires et Avis divers

Etude de M^e Laurent PIGNAUD, avoué à Lyon, rue Constantine, n° 10.

VENTE

aux enchères publiques, en l'étude de M^e Thiaffait, notaire, sise à Lyon, rue Saint-Dominique, n° 15, et par le ministère de M^e Dugnyet, notaire, le jeudi quatorze mars mil huit cent soixante-douze, à deux heures du soir, de la

NUE-PROPRIÉTÉ

d'un titre de 150 francs de rente française 3 0/0, faisant partie de la rente portée au grand livre des 3 0/0 au nom de la Trésorerie générale du Rhône.
Mise à prix. 800 fr.
Pour M^e PIGNAUD.
2625

Etude de M^e Jules ALEX, huissier à Lyon, rue Childebert, n° 4.

VENTE FORCÉE

Mercredi treize du courant, à dix heures du matin, sur la place qui se trouve au-devant de l'église du Point-du-Jour, à Lyon, il sera vendu aux enchères et au comptant: banque, balances, horloge, glace, thermostat, tables, chaises, commodes, batterie de cuisine, deux cents fagots de bois, un four à cuire le pain et ses ustensiles, etc. Le tout saisi.
2659

UN MAÎTRE TONNELIER

Alsacien, marié, père de deux enfants, demande une place de contre-maître dans une tonnerie. S'adresser à M^e Kastner, rue Clément, 7. Strasbourg.

On demande à acheter dans un rayon de cent à cent cinquante kilomètres de Lyon, une

GRANDE PROPRIÉTÉ

de produit et d'agrément, avec habitation confortable. S'adresser à M^e Joannard, notaire à Lyon, place des Terreaux, n° 9.
2639

UN HOMME

marié, âgé de 27 ans, désire une place de garçon de recette. Cautiennet. nt. 3,000 fr. Bonne références. S'adresser à l'Office et Publiété, place de Lyon, n° 40. Cet office est en rapports directs, MM. les propriétaires et locataires, acheteurs et vendeurs de fonds, immeubles, etc., sans autres frais que ceux d'une sérieuse et économique publicité.

ON DEMANDE

des employés de commerce, caissiers, comptables, gérants, etc. S'adresser à M. Dabos, rue Jean de Tourne, 7.
2623

NEURALGIES & MIGRAINES

PILOLES & LOTIONS
de BAIGNOU, pharmacien 31, rue de Lyon, 3 LYON
Spécialement recommandées dans les névralgies, les migraines, les douleurs nerveuses, même les plus anciennes et les plus violentes.
A LA MÊME PHARMACIE
Dépôt des spécialités françaises et étrangères.

AGENCE DES MESSAGERIES MARITIMES

ET DES MESSAGERIES NATIONALES

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

MARSEILLE. — DÉPARTS du Lundi 11 au Lundi 18 mars 1872.

Jour	Heure	Destination	Capitaine
Jeudi 14 mars	10 h. m.	Pour Saïd, l'Égypte et la Syrie	AMÉRIQUE, capitaine Cannac.
Samedi 16	5 h. s.	Pour Alger	AMÉRIQUE, capitaine Cannac.
Samedi 16	5 h. s.	Pour Messine, Syra, Smyrne, Rodosto, le Danube et la mer Noire	TANAI, capitaine Couloune.
Dimanche 17	10 h. m.	Indes, Cochinchine, Chine, Japon, la Réunion et Maurice	CAMBODGE, c. Champenois, l.d.v.
Dimanche 31	10 h. m.	Indes, Cochinchine, Chine et Japon	PER-HO, cap. Mélihan, l. d. v.

SERVICES COMBINÉS AVEC LA COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

Jour	Heure	Destination	Capitaine
Mercredi 13 mars	5 h. s.	Pour Oran direct, et par transbordement, pour Nemours, Gibraltar et Tanger	OASIS, capitaine Blondeau.
Jeudi 14	5 h. s.	Pour Alger	ORAN, cap. C. Guizonier.
Vendredi 15	5 h. s.	Pour Philippeville et Bone	KARLYE, cap. Hourst.
Samedi 16	5 h. s.	Pour Mostaganem, Arzew et Oran	COLON, capitaine Raoul.

DÉPART DE BORDEAUX

Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata... AMAZON, cap. Joret, l. d. v.

Les Messageries Nationales acceptent, en outre, les marchandises pour Tunis, Dellys, Houguet, Djidjelly et pour toute destination quelconque desservie via Marseille par vapeur au par voilier.

Pour passage et renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agence, place des Terreaux, 7.

PHOSPHATE DE FER DE LERAS

Sous forme d'un liquide sans saveur, analogue à un eau minérale, ce médicament réunit les éléments constitutifs des os et du sang. C'est le plus rationnel des ferrugineux; il convient aux jeunes filles délicates dont le développement est difficile ou tardif; aux dames qui souffrent de ces maux de ténacité intolérables suscités par la phlogose, l'anémie, le travail mensuel ou les pertes blanches; aux enfants d'une complexion pâle et délicate, privés d'appétit, et à toutes les personnes dont le sang est appauvri par les maladies. Efficacité, rapidité d'action, collaboration parfaite, pas de constipation ni d'action sur les dents; tels sont les titres qui lui ont valu une faveur sans égale auprès des médecins. — 2 fr. le flacon. — A PARIS, à la pharmacie, rue de la Feuillade, 7; dépôt dans toutes les bonnes pharmacies.

A LOUER A LA SAINT-JEAN

LES LOCAUX QUI ONT SERVI À LA TEINTURERIE GUILLOT ET FOUR

8, cours d'Herbouville, 8

Composés de divers corps de bâtiment reliés entr'eux et d'un jardin. Les LOCAUX seraient facilement appropriés pour l'exploitation d'une autre industrie. S'adresser à M. Franchet, régisseur, rue d'Égypte, 2, de neuf heures à midi et de deux à quatre heures. 2452

HÉMORRHOÏDES

GUÉRISON PROMPTE, RADICALE
SANS DANGER DE RÉPERCUSSION
Par les Pilules et Pomme de Scordium
du docteur A. LEBEL, 415, rue Lafayette

PARIS. — Prix: 3 et 4 fr.

LYON. — Chez FAYOLLE frères; CHEVALER; FAIVRE, place des Terreaux; ARNOUD; BARNOUD, rue de Lyon, 3. 1908

FABRIQUE

D'APPAREILS A GAZ

Maison VELLAY et C^{ie}

25, RUE THOMASSIN, 25

(près la rue de Lyon, LYON)

Un des meilleurs Chocolats est le

CHOCOLAT-DONNEAUD

Usine de la Tête-d'Or, à Lyon. 21

MACHINES A COUDRE

AMÉRICAINES

ÉLIAS HOWE

Passage de l'Hôtel-Dieu, Lyon

32, 33, 34, 36, 38

EXIGER

CETTRE

MARQUE

ANCIENNE MAISON

PASCALIS E. INGOLD

SUCCESSEUR

GRAVÉE A LA PLAQUE

ÉLIXIRS PUY

N° 1 & N° 2

PRÉPARÉS PAR DÉCHENAUX

pharmacien.

L'Élixir n° 1 est spécial pour les maladies de poitrine, d'estomac et des intestins; telles que bronchite, oppression, perte d'appétit, crachement de sang, gastrite, constipation, rougeole, petite vérole, etc.

L'Élixir n° 2 est un dépuratif puissant pour purifier le sang de toute acrité et humeurs vicieuses de toute nature, ainsi que rhumatismes, dartres, maladies sécrées, nouvelles, anciennes et contagieuses, sans laisser aucun reste.

DÉPÔTS PRINCIPAUX:

Puy, inventeur, rue des Charpennes, 41; PHARMACIE GODARD et PUY, rue de Sully, 51 (Brotteaux); M^e VILLAUD, grande rue de la Croix-Rousse, 75; Déchenaux, pharmacien-préparateur, rue Ferrandière, 42, et chez tous les pharmaciens et herboristes. 2150

BOURSE DE PARIS — Samedi 9 Mars (de midi 1/2 à 3 h.)

Précéd. clôture	RENTES ET ACTIONS AU COMPTANT ET A TERME	Dernier cours	OBLIGATIONS	Précéd. clôture	Dernier cours
56 45	3 0/0.....cpt	56 50	Treasury, r. 500 int. 25 fr. j. janvier.	435	440
56 45	5 0/0.....cpt	56 57	Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. sept.	214	212 50
88 90	0/0 Empr. j. août.....cpt	89 15	Ville de Paris 1855-60 (500), sept.	375	372 50
88 90	5 0/0.....cpt	89 15	V. de Paris 1855-60 (500), j. août.	443	446 25
88 15	0/0 Empr. j. août.....cpt	88 50	V. de Paris 1860, r. 400 j. janv.	272	275
81	4 1/2 0/0 j. 22 sept.....cpt	81	V. de Paris 1871-30, r. 400 j. janv.	254	257
3635	Banque de France.....cpt	3600	Ville de Bordeaux, int. 3 fr nov.	81	81
690	Comptoir d'escompte.....cpt	690	Ville de Lille 1860 — avril.	93	93
695	500 f. j. février.....cpt	695	Ville de Bordeaux, int. 3 fr. mars	99	99 25
501 25	Crédit agricole.....cpt	501 25	Guillaume-Luxembourg, 500 f.	99	99
501 25	500 f. — 250 fr. p.....cpt	501 25	Foncière colonial 5 0/0 r. 600 fr.	410	410
913	Crédit foncier.....cpt	913	Foncières 4 0/0.....j. novem.	465	465
913 75	500 f. — 250 fr. p.....cpt	913 75	id. id. 10.....id.	92	91
490	Société générale alg.....cpt	490	id. id. 10.....id.	452 50	452 50
615	500 f. — 125 fr. p.....cpt	615	id. id. 3 0/0.....id.	410	413
466 25	Crédit mobilier.....cpt	466	id. id. 10.....id.	37	37
465	500 f. j.....cpt	465	Communales.....id.	37	37
607 50	Société générale.....cpt	607 50	Alger 6 0/0 r. 150 f. j. août.	109	105
607 50	500 f. — 250 fr. p.....cpt	607 50	Orléans 1845, 4 0/0, janvier.	1029	1029
500	Est.....cpt	510	Rouen 47-49, 5 0/0, juin	975	975
507 50	500 f. j. novem.....cpt	507 50	Hydre 1851, 5 0/0, septem	980	980
880 25	Paris-Lyon-Méditerran.....cpt	885	Lyon 1853-54, 5 0/0, octob	1020	1015
887 50	500 f. j. novem.....cpt	887 50	Orléans 1852-53, 5 0/0, janv	969	969
613 75	Mid.....cpt	612 50	Bate 5 0/0, g. p. l'Etat janv.	460	461 25
613 75	500 f. j. juillet.....cpt	613 75	Médit. 5 0/0, g. p. l'Etat octob.	508	507 50
965	Nord.....cpt	975	Bonbonnais.....id.	288	288
977 50	Orléans.....cpt	975	Médit. 1852-53, gar. id.	302	302 75
873 75	500 f. j. octobre.....cpt	872 50	Nord.....id.	295	294
877 50	Ouest.....cpt	875	Orléans.....id.	285	285
510	500 f. j. juillet.....cpt	510	Victor-Emman. gar. octob.	288	288
505	500 f. j. juillet.....cpt	515	Grand-Central, gar. janvier.	288	288</